

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

~~~~~

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

REÇU

le - 8 OCT. 2015

~~~~~

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON-SAINTE-MARIE

### 4A - PLAN DE CESSIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX : APPARTEMENT SIS AU CENTRE ADMINISTRATIF, PLACE DU SEMINAIRE

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que Mme FERRER est actuellement locataire d'un appartement de 90 m<sup>2</sup>, sis parcelle AI 79, au sein des bâtiments du centre administratif, Place du séminaire.

L'évaluation de l'appartement (combles et garage compris) par le service des domaines s'élève à 108 000 €, avec marge légale de négociation.

La locataire a formulé pour ce bien, en date du 7 septembre 2015, une offre d'achat de 98 000 € net vendeur.

Compte-tenu de l'ancienneté de la location de Mme FERRER qui s'est toujours déroulée dans les meilleures conditions et afin de lui permettre d'aboutir dans son projet d'accession à la propriété, Monsieur le Maire propose l'acceptation de l'offre formulée par la locataire, répondant aux exigences légales.

.../...

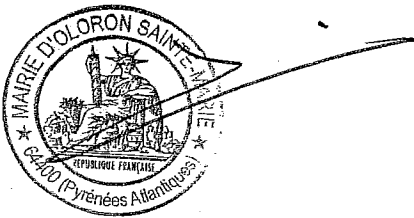
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession de l'appartement aux conditions ci-énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



Hervé LUCBÉREILH